



**MAIRIE DE LEYR**

## **Projet Educatif Territorial de la Commune de LEYR**

Renouvellement après mise en place des modifications d'horaires pour la rentrée septembre 2018.

Durée de validité : 2018/2021

### ***Collectivité territoriale porteur du projet :***

Nom et prénom de l' élu de référence : Jean-Marc IEMETTI  
Fonction : Maire  
Adresse : Place Jacques Callot - 54760 - LEYR  
Téléphone : 03 83 31 85 62  
Adresse électronique : [mairie-de-leyr@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-leyr@wanadoo.fr)

### ***Coordination du projet assurée par :***

Nom et prénom du responsable : Isabelle BRITO - IEMETTI  
Fonction : 4<sup>ème</sup> adjointe chargée des Affaires Scolaires  
Adresse : Place Jacques Callot - 54760 - LEYR  
Téléphone : 06 23 19 87 98  
Adresse électronique : [mairie-de-leyr@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-leyr@wanadoo.fr)

***Territoire concerné*** : LEYR – 970 habitants

***Nombre d'enfants concernés*** : (effectif 2018/2019)

Niveau maternel (3/5 ans) : 41 enfants

Niveau élémentaire : 44 enfants

***Etablissement scolaire concerné*** : Ecole Van Gogh – Leyr

→ Une dérogation à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019 conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, a été accordée le 12 /04/2018 par la DSDEN.

**Domaines de compétences acquis par la Commune** : le scolaire et le temps d'activités périscolaires - la restauration scolaire et le périscolaire.

→ Il y a à Leyr depuis la rentrée de septembre 2017 un accueil périscolaire le matin – une restauration scolaire durant la pause méridienne et un temps périscolaire le soir.

**Modalités d'organisation des rythmes scolaires :**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 - 8h20	accueil périscolaire				
8h20 - 8h30	école	école	école	école	école
12h			11h45		
12h - 13h50	pause méridienne			pause méridienne	
13h50 - 14h	école	école		école	14h – 16h15 TAP
16h15					
16h15 - 16h30	garderie gratuite			garderie gratuite	
16h30 - 18h30	accueil périscolaire		accueil périscolaire		

Cadre dérogatoire comprenant 8 demi-journées dont 5 matinées

Organisation du temps scolaires :

- lundi – mardi – jeudi - vendredi = 8h30 – 12h
- mercredi = 8h30 – 11h45
- lundi – mardi – jeudi = 14h – 16h15

Activités complémentaires :

- vendredi = 14h – 16h15 - Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Soutien scolaire par les enseignants (calendrier non défini)

**Elaboration du PEDT**

Composition de la structure de pilotage pour la mise en place de la réforme :

Le Maire – La Commission des Affaires Scolaires – les Enseignants – les Parents et Bénévoles d'associations.

Modalités de pilotage :

Les différents partenaires se sont réunis avant la mise en place des nouvelles activités périscolaires afin :

- De recenser les ressources disponibles dans la Commune (infrastructures – associations et bénévoles ...).
- D'analyser les besoins en fonction des caractéristiques du public scolaire (milieu rural – centres d'intérêt différents suivant l'âge).
- De demander une dérogation pour l'organisation du temps scolaire.

Des groupes de travail ont été mis en place afin de recenser les éventuelles structures d'accueil, de rechercher des activités nouvelles à mettre en place, de trouver les intervenants compétents, d'élaborer un calendrier d'activités ....

Les familles ont été associées à l'élaboration du projet par des questionnaires et plusieurs réunions mises en place en fonction de l'avancement de la réflexion.

Les enfants de chaque classe ont été interrogés sur leur souhait d'activités à mettre en place.

Modalités de fonctionnement : règlement intérieur (cf. règlement des Temps d'Activités Périscolaires et règlement de la restauration scolaire et du périscolaire du matin et du soir)

### ***Mise en place du périscolaire dans le cadre de la réforme***

Locaux mis à disposition pour les TAP :

Salle de motricité à l'école maternelle

Une salle de classe à l'école maternelle

Une salle dans le bâtiment mairie

Salle (dite paroissiale) à 2mn à pied de l'école Van Gogh – Convention de mise à disposition -

Deux cours de récréation (1 côté maternelle et 1 côté primaire) pour les activités d'extérieur (sportives ou autres suivant météo)

Salle de danse + salle de motricité sur le site de la salle polyvalente

Locaux mis à disposition pour la restauration scolaire et le périscolaire :

Salle polyvalente (où les enfants sont acheminés en bus) pour la restauration scolaire  
une salle de classe de l'école maternelle pour le périscolaire du matin et du soir.

Objectifs éducatifs du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources de la Commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.  
Proposer à tous les enfants la découverte d'activités nouvelles auxquelles ils n'ont pas forcément accès en milieu rural. Leur donner la possibilité d'échanger et de partager dans un cadre plus ludique que le cadre scolaire.
- Contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants dans un temps de loisirs.
- Organiser des activités éducatives et assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Activités proposées :

Les TAP s'articulent autour de trois thématiques :

- Culture (théâtre – percussions - chant – contes – magie – musique - échecs - photographie ...)
- Sport (speedball – hip hop – cirque – aikido - expression corporelle – APS – tir à l'arc – yoga ...)
- Activités manuelles (arts plastiques – atelier argile – arts graphiques – origami – atelier jardinage ou pâtisserie ...)

Et encore : jeux de société - puzzles - jeux traditionnels d'extérieur – ateliers à thèmes (Noël – Printemps – Pâques ...)

Toutes ces activités sont de l'ordre de la découverte afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de développer son autonomie. Elles sont adaptées suivant l'âge des enfants et dispensées par des intervenants formés à chaque activité.

Le calendrier des activités est divisé en 5 fois 7 semaines – à chaque cycle sont proposées deux activités pour les enfants des classes élémentaires (CP à CM2) et deux activités pour les enfants des classes maternelles (PS – MS et GS).

Les enfants des classes élémentaires (CP à CM2) participent à l'activité choisie durant les deux heures de TAP.

Les enfants des classes maternelles sont divisés en deux groupes : un participe pendant 1 heure à une activité "calme" (atelier modelage – contes – créations à thèmes ...) et l'autre à une activité "physique" (cirque – APS – jeux d'extérieur ...) et les deux groupes permutent. Les enfants de PS de maternelle participant aux activités ont un temps de repos la première heure.

La totalité des activités pour les élèves des classes élémentaires (CP à CM2) est dispensée par des intervenants extérieurs formés à chacune des disciplines avec lesquels la Mairie a passé une convention.

Certaines activités destinées aux enfants des classes maternelles sont faites par une ATSEM qui a suivi en 2013 une formation d'arts plastiques pour la Petite Enfance. Cette personne accompagne l'enseignante des PS – MS de maternelle tout au long de l'année scolaire. Les autres activités sont dispensées par des intervenants formés à la Petite Enfance et sont toujours assistés d'une personne référente pour les plus jeunes enfants.

Un agent d'encadrement vient compléter l'équipe qui anime les TAP.

→ Accueil des publics particuliers

L'école Van Gogh n'a pas dans son effectif d'enfants en situation de handicap pour l'année scolaire 2018/2019. Mais si le cas se présentait, il serait envisagé un accompagnement particulier pour l'enfant dans cette situation.

Pour les enfants de 3 ans, la sieste a lieu sur le temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et sur le temps périscolaire le vendredi et toujours dans les locaux de l'école maternelle.

Modalités diverses :

La mise en œuvre du PEDT a été portée en 2013 à la connaissance des familles par circulaire. Les parents reçoivent en début d'année scolaire une circulaire les informant des modalités d'inscription à tous les services périscolaires (restauration – TAP – périscolaire du matin et du

soir), du calendrier des activités TAP, des règlements intérieurs de chaque service.  
Le nouveau PEDT est consultable sur le site officiel de la commune.

Les inscriptions aux TAP se font par cycle de 7 semaines. Un enfant inscrit à une activité pour un cycle, s'engage à poursuivre cette activité pendant les 7 semaines.

Les inscriptions au périscolaire du matin et du soir et à la restauration scolaire se font à la semaine. (semaine A pour semaine B).

La contribution financière des parents pour les différents services périscolaires proposés par la commune se décompose ainsi :

*Restauration scolaire et périscolaire du matin et du soir*

	QF CAF < 800 €	QF CAF > 800 €	Autres régimes
Périscolaire matin 7h30 - 8h20	2,00 €	2,20 €	2,50 €
Temps méridien 12h - 13h50	6,25 €	6,80 €	7,00 €
Périscolaire soir 16h30 - 18h30 (Par tranche d'heure)	2,00 €	2,20 €	2,50 €

*Temps d'Activités Périscolaires - TAP*

le coût est de 3,50 euros pour une activité de 2h15.

Budget de fonctionnement :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Prestation CAF	5600	
Participation des parents	15900	
Participation de l'Etat	7650	
Charges sociales		25800
Fournitures		1000
Restauration scolaire	14500	11000
Prestataires extérieurs		11250
<b>TOTAL</b>	<b>43650</b>	<b>49050</b>

Les parents peuvent rencontrer les référents de chaque service périscolaire sur simple demande de leur part si nécessaire.

Evaluation du projet.

Un bilan pour chaque activité entre référent et intervenant a lieu à la fin de chaque cycle. Est tenu un tableau des effectifs pour chacun des cycles d'activités. Un compte-rendu des TAP est présenté à chaque Conseil de classe devant organisateur, enseignants et parents d'élèves.

→ Le PEDT a une durée de 3 ans maximum.

### ***Cadre juridique du temps périscolaire***

Le PEDT de la Commune de Leyr s'inscrit dans un cadre de "Accueil de loisirs assoupli" avec TAP répondant aux obligations de 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans. L'intervenant est comptabilisé dans le taux d'encadrement.

### ***Signataire du projet :***

Le Maire

Jean-Marc IEMETTI

